

Avantages

Les + Groupama

- + Une offre avec des niveaux de protection ajustables** grâce au choix d'options pour satisfaire les besoins de chacun et tous les budgets. Elle assure les propriétaires (occupants ou non), les locataires, les bailleurs, les étudiants, les différents types de logement (appartement, maison, dépendance, mobil-home...) et les divers usages (résidence principale, secondaire, location meublée ou non meublée).
- + La possibilité d'indemnisation à l'amiable** pour les petits travaux que vous effectuez vous-même.⁽¹⁾
- + Aucune avance de frais** si vous confiez la remise en état de votre logement à notre réseau d'entreprises et d'artisans locaux (tarifs encadrés).
- + Votre piscine⁽²⁾ et ses équipements fixes assurés** sur simple déclaration au conseiller Groupama.
- + La possibilité de "reconstruction à l'identique" après sinistre** avec les mêmes matériaux et techniques utilisés pour votre maison en toit de chaume, colombage...

Exemples

Services inclus

- Accès sécurisé à un espace client et à une application mobile dédiée** pour effectuer de multiples opérations : consulter vos contrats, télécharger votre attestation d'assurance habitation, déclarer et suivre votre sinistre, joindre l'assistance...
- Envois d'alertes météo géolocalisées** pour vous permettre d'anticiper le risque.

(1) à (2) Voir au dos du dépliant.

Groupama à l'écoute de vos besoins

- Pour vous et vos proches**
Assurances santé et prévoyance, assistance, téléassistance, protection juridique...
- Pour vos biens**
Assurances 4 et 2 roues (auto, moto, vélo, camping-car...), assurance habitation, télésurveillance...
- Pour vos projets**
Assurance-vie, épargne-retraite...

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat ou voir auprès de votre conseiller Groupama.



ÉDITION : DÉCEMBRE 2024

Toujours à vos côtés avec groupama.fr/contact

- Appeler ou être rappelé**
- Prendre rendez-vous**
- Envoyer un e-mail**
- Géolocaliser une agence**

Assurance Habitation

Bien protéger votre logement et vos responsabilités



Décryptage

L'assurance habitation

En quelques mots

Une assurance habitation est **multi-garanties** pour vous protéger des conséquences financières d'un sinistre (dégâts des eaux, effraction, incendie, catastrophes naturelles...) sur votre logement et son contenu. En tant que victime du sinistre ou même responsable de manière non intentionnelle, vous êtes couvert par l'assurance habitation.

Si vous êtes locataire, elle est une réponse adaptée à votre obligation légale d'assurance.

Si vous êtes propriétaire d'un bien situé en copropriété, vous devez être couvert à minima avec une garantie de responsabilité civile que vous occupez ou non le logement.

Chez Groupama, vous pouvez faire autant de simulation que vous souhaitez pour obtenir votre devis gratuitement et sans engagement :

- en ligne sur groupama.fr/assurance-habitation/
- en agence auprès d'un conseiller
- par téléphone avec un conseiller.

Et dès la souscription, recevez votre attestation d'assurance habitation.

Concrètement, comment ça fonctionne ?

- **Le montant de votre prime d'assurance va dépendre de plusieurs critères** : notamment type de bien à assurer (maison, appartement, dépendance, mobil-home...), sa surface, sa situation géographique, la formule d'assurance et les garanties choisies (avec ou sans les options facultatives payantes)...
- **En cas de sinistre dans le logement assuré, une garantie se déclenche**, donnant ainsi lieu :
 - à une indemnisation et/ou une assistance ;
 - à une prise en charge des frais de réparation pour les dégâts que vous causez à quelqu'un.
- **Sans contrat d'assurance, et si vous êtes propriétaire, il vous faudrait assumer seul(e) la charge financière pour réparer les dégâts.**
- **Si vous êtes locataire d'un logement vide ou meublé, vous avez l'obligation de souscrire une assurance multirisque habitation (appelée aussi assurance risques locatifs).**

Comment vous "construire" une assurance personnalisée ?

- **Intéressez-vous de près aux différentes formules** et sélectionnez celle adaptée à votre besoin.
- **Prenez en compte les facteurs de risques** auxquels votre logement est particulièrement exposé (climat, vol, vandalisme...) **et passez en revue vos besoins spécifiques** (assurer vos extérieurs, vos objets de valeur, vos appareils nomades...).
- **Interrogez-vous sur ce que vous préféreriez comme mode d'indemnisation** en cas de sinistre : un remboursement avec ou sans reste à charge ? un remboursement en valeur à neuf de vos biens ?
- **Simulez un devis et ajustez-le** jusqu'à obtenir la protection qui vous convient le mieux en termes de rapport/qualité-prix/besoins.

Offre

Des protections pour tous et ajustables

	Pour le locataire et propriétaire			Pour le bailleur	
	Protection Indispensable	Protection Enrichie	Protection Premium	Protection logement non meublé	Protection logement meublé
Garanties d'indemnisation pour votre logement et son contenu sinistrés					
Incendie - Attentats et actes de terrorisme - Dégâts des eaux - Catastrophes naturelles/technologiques & Evènements naturels - Relogement & entrepôt du mobilier - Dommages d'effraction sur bâtiment - Bris de glaces sur bâtiment	✓	✓	✓	✓	✓
Vol et détérioration	Option	✓	✓	✓	✓
Villégiature et autres locaux	Option	✓	✓	✗	✗
Dommages électriques au bâtiment	Option	✓	✓	✓	✓
Dommages électriques au contenu	Option	Option	✓	✓	✓
Rééquipement à neuf	Option	Option	✓	✗	Option
Bris de glaces sur contenu	✗	Option	✓	✗	✓
Tous risques immobilier (spécial propriétaire)	✗	✗	✓	Option	Option
Objets de valeur (meubles, bijoux...)	Option	Option	Option	✗	✗
Contenu des congélateurs	✗	Option	Option	✗	✗
Honoraires de votre expert et remise aux normes	✗	Option	Option	✓	✓
Vandalisme sur biens assurés	✗	Option	Option	Option	Option
Bris accidentel du mobilier - Dommages aux bijoux - Bris de vitraux	✗	✗	Options	✗	✗
Garanties d'indemnisation pour les biens extérieurs sinistrés					
Piscine (enterrée ou semi enterrée), équipements compris	✓	✓	✓	✓	✓
Dommages sur couverture de piscine (type dôme) - Côté jardin - Canalisations enterrées & pertes d'eau	✗	Options	Options	Options	Options
Garanties d'indemnisation pour des besoins ciblés					
Matériels de sports et instruments de musique - Appareils nomades - Assurance scolaire - Annulation et interruption de vacances	Options	Options	Options	✗	✗
Garanties d'assistance pour vous aider quand vous en avez besoin					
Assistance habitation et aux personnes en déplacement	✓	✓	✓	✗	✗
Assistance vie quotidienne	✗	✗	✓	✗	✗
Garanties d'indemnisation pour réparer les préjudices causés à autrui					
Responsabilité civile vie privée	✓	✓	✓	✗	✗
Responsabilité civile immeuble	✓	✓	✓	✓	✓
Responsabilités civiles spécifiques (terrains, bois et étangs...)	Option	Option	Option	Option	Option

Contactez un conseiller si vous êtes intéressé(e) par une :
- Protection minimale : adaptée si vous avez un logement en construction ou en rénovation, des bâtiments inoccupés ou seulement des dépendances à assurer.
- Protection responsabilité civile : adaptée si vous n'avez ni mobilier, ni bâtiment en propriété, ni responsabilité civile locative à assurer.

(3) Voir au dos du dépliant.

Solutions

Quelles garanties pour quels sinistres ? (exemples)

Assistance habitation pour les aléas du quotidien et les situations compliquées

Vous avez une fuite d'eau, une panne d'électricité ou vous avez perdu ou cassé vos clés ?

- ✓ Organisation et prise en charge d'un dépannage d'urgence.

Votre logement est infesté de nuisibles.

- ✓ Prise en charge de 2 nuits d'hôtel pendant le traitement.

Vous avez reçu une mesure d'évacuation de votre logement ou êtes victime d'un gros sinistre.

- ✓ Prise en charge d'un hébergement temporaire.
- ✓ Remboursement de consultations avec un psychologue.
- ✓ Coup de pouce financier pour racheter des fournitures de première nécessité (vêtements, mobilier).

Incendie + relogement /entrepôt du mobilier

Une partie de votre appartement vient d'être ravagée par un incendie, vous obligeant à emménager dans une location temporaire.

- ✓ Indemnisation des dommages subis par le logement et ce qu'il contient.
- ✓ Remboursement des frais inhérents à votre relogement le temps de la remise en état (frais d'agence et de loyer) et au coût pour entreposer le mobilier récupérable.

Tous risques immobilier

Vous êtes propriétaire et une voiture non identifiée enfonce le portail de votre maison.

- ✓ Remboursement des frais de remise en état ou de remplacement de votre portail endommagé.

Responsabilité civile spécifique

Vous exercez comme assistante maternelle agréée à votre domicile. L'enfant que vous gardez se fracture le poignet en tombant.

- ✓ Remboursement des frais de soins, d'hospitalisation et de médicaments de l'enfant.

Appareils nomades

Alors que vous déjeunez à la terrasse d'un café, votre téléphone et votre ordinateur portable posés sur la table sont volés.

- ✓ Remboursement de vos appareils sur justificatif. Vos éventuels et futurs achats seront couverts sans même la nécessité de nous les déclarer.

Rééquipement à neuf

Votre machine à laver vous lâche après 9 ans de bons et loyaux services !

- ✓ Remboursement de votre machine sans application de vétusté (jusqu'à 10 ans d'âge sur les appareils électriques / électroniques).

Assistance vie quotidienne

Vous déménagez dans une nouvelle maison.

- ✓ Aide aux démarches administratives nécessaires à la préparation de votre déménagement.
- ✓ Mise en relation avec des entreprises de travaux partenaires.

Côté jardin

À la suite de violents orages, une grande partie des panneaux photovoltaïques que vous avez posés au sol a été endommagée.

- ✓ Indemnisation pour les biens extérieurs impactés par l'intempérie (terrasse, abri de jardin, clôtures végétales, outils de jardinage, installation des panneaux solaires...).



Vol et détérioration

Le logement meublé que vous louez (inoccupé depuis 1 mois) vient d'être cambriolé et les portes-fenêtres fracassées.

- ✓ Indemnisation pour le vol des biens (meubles, électroménager...).
- ✓ Prise en charge des frais de remplacement des portes, des canons et des serrures.

Responsabilité civile "immeuble"

Une tuile du toit de la maison que vous mettez en location se décroche et tombe sur votre locataire le blessant à la tête.

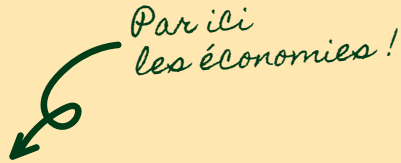
- ✓ Remboursement de ses frais de soins qu'il s'agisse d'une faute d'entretien de votre part ou d'un vice de construction.

Honoraires de votre expert & remise aux normes

Après un incendie, une partie de la maison que vous louez est détruite.

- ✓ Prise en charge des honoraires de l'expert que vous choisissez et des frais de remise en état des jardins après travaux.

L'instant conseils



Par ici les économies !

Pour réduire le montant de votre cotisation ou alléger votre budget d'assurance :

Adaptez vos garanties à votre situation.

Par exemple, faites supprimer l'option "côté jardin" qui ne vous servira plus si vous n'habitez plus en maison mais en appartement.

Acceptez un petit reste à charge en cas de sinistre avec l'application d'une franchise, pour réduire le montant de votre cotisation.

Découvrez notre nouveau programme de Fidélité, Groupama +, pour bénéficier d'avantages complémentaires sur votre habitation(4).



Regroupez tous vos contrats d'assurance chez Groupama pour bénéficier d'offres promotionnelles.

Optez pour l'assurance emprunteur Groupama si vous avez un prêt immobilier. Changer d'organisme est possible à tout moment et peut vous permettre un gain substantiel (0 frais de dossier, réduction pour le "co-emprunteur"...). Simulation sur https://www.groupama.fr/assurance-emprunteur/simulateur/

(4) Voir au dos du dépliant.

Offres spécifiques

Allez plus loin dans la protection

- Besoin de voir si vos enfants sont bien rentrés à la maison après l'école ? Partir tranquille en vacances sans craindre le cambriolage, l'incendie, l'inondation ? Avec Groupama Box Habitat, la solution de télésurveillance connectée, sécurisez votre foyer 24h/24 pour limiter les risques.
- Un propriétaire de mauvaise foi ? Un voisin qui refuse de participer à l'entretien d'un mur mitoyen ? Une transmission de patrimoine qui s'annonce compliquée ? Avec Groupama Protection Juridique, protégez-vous d'un litige ou d'un conflit, en confiant la défense de vos intérêts à des spécialistes (solution amiable et intervention en justice si besoin).